

AFFAIRE N°

6.

O B J E T : Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre.

Approbation du Plan d'Aménagement de Zone.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre, dont vous avez approuvé le dossier de création par délibération en date du 18 décembre 1980, vient d'être officiellement créée par arrêté préfectoral n°1969 SG/DEC/3 du 24 Mai 1982.

Il vous appartient aujourd'hui d'en approuver le Plan d'Aménagement de Zone et le règlement correspondant, qui viennent de m'être remis par la SEDRE, concessionnaire de la Commune. Ces documents seront ensuite soumis à enquête publique et, après approbation définitive, se substitueront au Plan d'Occupation des Sols dans le périmètre considéré.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Voici l'avis de la Commission d'Urbanisme qui date d'hier :

"La Commission émet un avis favorable sur le dossier, sous réserve de petites modifications techniques vues lors de la réunion, modifications mineures qui ne remettent pas en cause le dossier. Elle émet le souhait qu'un concours soit lancé pour préciser l'organisation architecturale du nouveau centre de quartier et de la voie de liaison avec le Boulevard de la Source".

Mis aux voix, le RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion le
16 juillet 1982*